

École : la 5^{ème} classe en danger

Des enfants de la commune sont scolarisés dans d'autres écoles que celle de Fursac, mettant ainsi en danger la pérennité de la 5^e classe de notre école. Si nous comprenons qu'il soit plus facile pour certaines familles de déposer leurs enfants dans d'autres communes en se rendant vers leur lieu de travail, nous rappelons que l'école de Fursac accueille les enfants dès 7 heures le matin, et jusqu'à 19 heures. Les enfants sont encadrés par des personnels formés et compétents. Par ailleurs, deux fois par semaine, les enfants bénéficient d'une aide aux leçons dispensée là aussi par des adultes compétents.

Pour sa part, l'équipe pédagogique de Fursac est très souvent porteuse de projets appréciés des enfants et des familles.

Nous avons jusqu'au mois de juin pour sauver la 5^e classe. Aussi, nous invitons les familles qui ne scolarisent pas (ou plus) leurs enfants à Fursac à les inscrire dès à présent en mairie pour la rentrée 2024.

Pour rappel, la loi demande que la mairie de la commune de résidence délivre une autorisation de scolarisation dans l'école d'une autre commune.

Campagne d'éclairage public

Afin de mieux organiser la prochaine campagne de réparation de l'éclairage public, merci de faire connaître les éventuels dysfonctionnements à la mairie par téléphone au 05.55.63.60.87 ou par mail à mairie@commune-fursac.fr



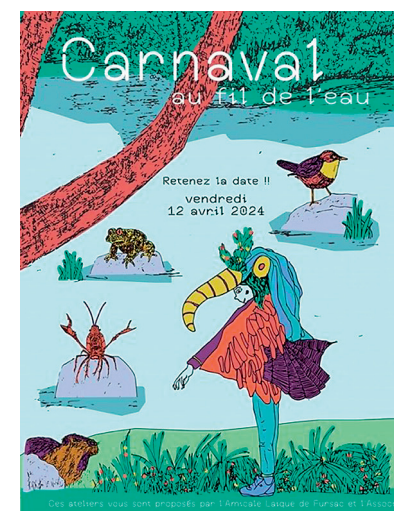
Les Échos de Fursac N° 19

Ramassage des encombrants

La commune a signé une convention avec la société Maximum. Elle se chargera d'effectuer un ramassage des encombrants le **8 avril 2024**. La quantité est limitée à 4m³ par foyer. Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire avant le **mardi 3 avril 17 h** en mairie au 05.55.63.60.87 ou à mairie@commune-fursac.fr en indiquant vos nom, prénom, adresse et numéros de téléphone ainsi que la nature des objets à enlever.

Carnaval

L'amicale laïque organise pour la 3^e année le carnaval de l'école, quatre ateliers de préparation ont eu lieu tout au long du mois de mars pour la création de bannières représentant la rivière et les habitants, des costumes d'animaux de la rivière ainsi que des accessoires. Une déambulation est prévue le 12 avril dans le bourg.



Inscription liste électorales



Les élections européennes se déroulent le 9 juin 2024, n'oubliez pas de vous inscrire soit par la plateforme sur elections.interieur.gouv.fr jusqu'au 1^{er} mai et/ou en mairie ou par courrier avant le 3 mai 2024. Pour les procurations plusieurs possibilités en ligne sur www.maprocuration.gouv.fr ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire.

Stationnement des poids lourds



Afin de fluidifier la circulation et rendre plus accessibles les aires de parking, le stationnement des poids lourds sera interdit dans l'agglomération de Fursac à partir du mois d'avril. Les stationnements de poids-lourds pour livraison ou pour travaux ne sont pas concernés par cette nouvelle réglementation.

Inauguration boucherie

La boucherie « La Fursacoise » a été inaugurée le lundi 19 février 2024 par Madame la sous-préfète, Madame Barrat du Conseil Régional, Monsieur Le Maire, l'architecte et les bouchers Christophe COLLASSEAU et Sabine LASMARTRES.



La boucherie « La Fursacoise » est ouverte du mardi au samedi de 7h à 13h et de 15h à 19h et le dimanche de 7h30 à 12h30. Téléphone : 05 87 62 89 07.

Changement d'adresse

En cas de changement d'adresse sur la commune, il est important de le signaler en mairie soit par téléphone au 05.55.63.60.87 ou par mail à mairie@commune-fursac.fr.